



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 juin 2021
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 28/ Législature 2016-2021 de la Municipalité du 10.05.2021 relatif à l'acquisition d'un radar pédagogique

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte avec 14 oui, 6 non et 0 abstention

d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant maximal de CHF. 6'000.-

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Michel Nançoz

Monique Berney



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 29 juin 2021
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis no 29/ Législature 2016-2021 de la Municipalité du 25.05.2021 relatif aux comptes communaux de l'année 2020

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte à l'unanimité

- 1) d'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2020
- 2) d'en donner décharge à la Municipalité

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Michel Nançoz

Monique Berney